

Rapport des comptes 2019

L'exercice 2019 se solde par une perte de CHF 2'436.78.

Les produits se sont élevés à CHF 13'322.40, alors que les charges atteignent CHF 15'759.18.

Les cotisations des membres actifs ont atteint en 2019, CHF 6'932.40.

Le bénéfice réalisé en 2018 de 4'615.80 a été obtenu grâce au don de Bodifee de 7000.-. Le résultat calculé avant la prise en considération de cette donation est une perte de CHF 2'384.20.

Comme en 2018, les cotisations et les participations de l'exercice 2019 ne suffisent pas à couvrir les charges de l'exercice.

Le capital propre en début d'exercice se monte à CHF 26'588. Après la prise en considération de la perte de l'exercice de 2'436.78, il est diminué à 24'151.52 au 31.12.2019.

Pour remédier aux résultats déficitaires, il conviendrait soit d'augmenter les produits, soit de diminuer les charges. L'augmentation des revenus semble difficile, dès lors que les cotisations sont reversées au SSP. Indépendamment de la somme des cotisations reversées au SSP, ce dernier retourne annuellement CHF 2500.- à l'ARILS. J'ai posé la question au SSP de savoir si cela était un forfait fixe pour chaque association ou si le montant ne pouvait pas être revu à la hausse en fonction du nombre de membres et donc de cotisations versées. Je n'ai pas de réponse pour le moment. S'agissant des charges, elles sont pour la plupart incompressibles à l'exception des frais EFSLI, des frais d'assemblées et des jetons de présence.

La formation continue dispose encore d'un montant de CHF 2'358.- de fonds Florence Guillet, prévus à cet effet.

Une autre alternative serait d'entreprendre des démarches en vue d'obtenir des soutiens ou des dons pour compenser les excédents de charges de l'association. Tous nouveaux projets ou besoins importants nécessiteraient une recherche de dons.

A noter que l'ARILS n'a toujours pas reçu le versement de Procom pour l'année 2019 concernant : la part solidarité Procom pour le 2^{ème} semestre 2019 (les 10.-/mois travaillés/interprètes avec la liste détaillée par interprète). Après de nombreuses relances auprès de Nadia, elle m'a assuré avoir transmis auprès de la personne en charge de cela à Olten et le nécessaire devrait enfin bientôt être fait. Parallèlement la somme de CHF 750.- de participation annuelle de Procom au fonctionnement de l'ARILS a enfin été reçue cette semaine pour l'année 2019 après de nombreuses relances également.

Comme annoncé depuis le début de mon engagement pour ce rôle de trésorière, il m'est nécessaire de disposer d'une personne compétente ressource en cas d'éventuelles questions en lien avec la tenue de la comptabilité et surtout pour l'établissement du bilan annuel et de la clôture des comptes. Jusqu'à présent une solution provisoire familiale, mais non satisfaisante car contraignante était trouvée. Il est donc nécessaire de trouver une solution plus adéquate et pérenne. J'ai approché une experte-comptable expérimentée dans la gestion de comptabilité d'association. Cette dernière est prête à faire un geste et est disposée à se charger de la clôture des comptes et répondre aux éventuelles questions pour un montant symbolique de CHF 300.-. L'avis et le vote de l'assemblée est attendue dans le cadre de l'AG.

Je remercie les contrôleurs des comptes Catherine et Philippe, ainsi que le comité pour son soutien et sa confiance.

Isabelle Ansermet

Vessy, le 07.06.2020